



Guide Pédagogique 2023-2024

*Encadrement éducatif
Encadrement des Missions
Educatives et Sociales (EMES)*

Master MEEF

Objectifs de la formation

En continuité avec le parcours L1-L2-L3 Sciences de l'éducation conduisant aux métiers de l'éducation, de la formation et de l'enseignement, le Master Encadrement Educatif prépare des professionnels de niveau supérieur, capables de concevoir, gérer, encadrer et évaluer des dispositifs et des projets en lien avec le développement de compétences spécifiques.

Le parcours «**Encadrement de missions éducatives et sociales (EMES)**» vise l'acquisition de connaissances scientifiques et professionnelles et le développement de compétences liées à l'encadrement de l'action éducative et sociale. Il prépare les futurs professionnels à exercer des responsabilités au sein de structure à caractère éducatif et sociale, notamment en relation avec la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets éducatifs, l'accompagnement et le conseil en éducation, l'encadrement et la coordination d'équipes éducatives et sociales, le développement de partenariats et collaborations éducatives, sociales et culturelles, la médiation sociale et familiale. Le parcours EMES propose une formation alliant théorie et pratique en relation avec les institutions partenaires (collectivités territoriales, protection judiciaire de la jeunesse, éducation populaire, secteur associatif, etc.).

Compétences à acquérir :

- ♦ Analyser un contexte local et définir des besoins éducatifs et sociaux,
- ♦ Concevoir et élaborer des projets éducatifs et sociaux,
- ♦ Mettre en œuvre et évaluer les projets en accord avec les objectifs des structures employeurs,
- ♦ Encadrer des projets éducatifs et coordonner des équipes éducatives dans des structures variées,
- ♦ Coopérer au sein d'une équipe, avec les partenaires de l'ensemble de la communauté éducative,
- ♦ S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel,
- ♦ Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.

Les objectifs communs aux trois parcours de la mention :

Tirer parti des acquis de la recherche [particulièrement en lien avec les travaux du LISEC (UR2310)] pour aborder les différents terrains du champ de l'éducation et de la formation – en maîtrisant les méthodes et les outils d'investigation qui lui sont propres :

- ♦ mobiliser la recherche, avec un adossement notamment au LISEC (UR 2310) ;
- ♦ aborder les terrains sous l'angle des questions d'ingénierie ;
- ♦ consolider ses acquis au plan méthodologique.

Contacts

Directeur de l'INSPÉ

François Gauier

directeur@inspe.unistra.fr

Responsable du service : Anne Urban | anne.urban@inspe.unistra.fr

Responsable du bureau master MEEF 2^d degré et Encadrement éducatif :

Sylvie Gross | 03.88.43.82.32 | sylvie.gross@inspe.unistra.fr

Contact secrétariat :

Ilidia Pereira da Costa | 03.88.43.82.21 | ilidia.pereira-da-costa@inspe.unistra.fr

Responsable de la mention :

Eric Flavier, PU, CNU 70 - INSPÉ | eric.flavier@unistra.fr

Responsable du parcours «Encadrement de Missions Educatives et Sociales»

Eric Flavier, PU, CNU 70 - INSPÉ | eric.flavier@unistra.fr

Offre de formation 2023/2024

Master MEEF Encadrement éducatif | Parcours Encadrement de Missions Educatives et Sociales (EMES)

UE	ECTS	Intitulé UE	Responsable UE	Composante d'affectation	Intitulé matière	Responsable matière	Composante d'affectation	Mutualisation	HCM	HCI	HTD	HTP	Stage
SEMESTRE 1 EMES													
UE 1.1	6	Sciences humaines et sociales pour l'éducation	Eric FLAVIER	INSPE	Philosophie de l'éducation			Mention EE	24				
					Histoire de l'éducation			Mention EE	24				
					Sociologie de l'éducation			Mention EE	24				
									72	0	0	0	0
UE 1.2	6	Epistémologie des fonctions éducatives	Eric FLAVIER	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives			CM : Mention EE TD : EMES/EIPS	12		12		
					Enjeux et connaissance du SEF et comparaison internationale			CM : Mention EE TD : EMES/EIPS	12		12		
									24	0	24	0	0
									6	24			
UE 1.3	9	Découverte des contextes professionnels de l'encadrement socio-éducatif et de la médiation	Resp. Parcours	INSPE	Conférences métiers			Spécifique					
					Contextes professionnels (protection judiciaire de la jeunesse, éducation populaire, institutions territoriales, insertion, médiations, ingénierie en travail social)			Spécifique			36		
					Enquête professionnelle			Spécifique				12	
									6	60	12	0	0
UE 1.4	6	Méthodologie de l'accès à l'emploi	Resp. Parcours	INSPE	Candidature à l'emploi : culture générale et argumentation			Parcours EIPS				18	
					Note de synthèse			Parcours EIPS				18	
									0	0	36	0	0
UE 1.5	3	LVE	Michèle ADAMY	INSPE	LVE (1;1) :			Parcours EIPS					
					Option : anglais			Parcours EIPS					
					LVE (1;1) :			Parcours EIPS					
					Option : allemand			Parcours EIPS					
					LVE (1;1) :			Parcours EIPS			20		
					Option :FLE			Parcours EIPS					
Totaux S1	30				Totaux S1				102	60	92	0	0
SEMESTRE 2 EMES													
UE 2.1	9	Epistémologie des fonctions éducatives & sciences humaines et sociales pour l'éducation	Eric FLAVIER	INSPE	Psychologie de l'éducation			Mention EE	24				
					Théorie de l'apprentissage			Mention EE	18				
					Théorie de l'activité			Mention EE	18				
					Epistémologie des fonctions éducatives			CM : Mention EE TD : EMES/EIPS	12		12		
									72	0	12	0	0
UE 2.2	9	Entrée dans les contextes professionnels de l'encadrement socio-éducatif et de la médiation	Resp. parcours	INSPE	Conférences métiers			Spécifique	6	24			
					Contextes professionnels (protection judiciaire de la jeunesse, éducation populaire, institutions territoriales, insertion, médiations, ingénierie en travail social)			Spécifique			36		
					Stage et accompagnement à l'insertion professionnelle			Spécifique				12	140
									6	60	12	0	140
UE 2.3	9	Initiation à la recherche - Projet tutoré	Elisabeth REGNAULT	INSPE	Outils de veille documentaire			Parcours EIPS			12		
					Démarches inductives et déductives			Parcours EIPS			18		
					Méthodes qualitatives et quantitatives			Parcours EIPS			18		
									0	12	36	0	0
UE 2.4	3	LVE	Michèle ADAMY	INSPE	LVE (1;1) :			Parcours EIPS					
					Option : anglais			Parcours EIPS					
					LVE (1;1) :			Parcours EIPS					
					Option : allemand			Parcours EIPS					
					LVE (1;1) :			Parcours EIPS			20		
					Option :FLE			Parcours EIPS					
Totaux S2	30				Totaux S2				78	72	80	0	140
Totaux M1	60				Totaux M1				180	132	172	0	140
SEMESTRE 3 EMES													
UE 3.1	10	Epistémologie des fonctions éducatives	Eric FLAVIER	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives			CM : Mention EE TD : EMES/EIPS	12		12		
					Projet collectif			Parcours EIPS	6		26		
									18	0	38	0	0
UE 3.2	10	Consolidation des savoirs et gestes professionnels dans l'encadrement socio-éducatif et la médiation sociale	Resp. Parcours	INSPE	Préparation à la mise en situation professionnelle			Spécifique			12		
					Politiques publiques et pratiques de formation en milieu socio éducatif			Spécifique			18		
					Accompagnement du changement dans les organisations			Spécifique			18		
					Option 1 L'Encadrement des missions éducatives et sociales			Spécifique			36		
					Option 2 Médiation sociale et professionnalisation			Spécifique			36		
								0	72	48	0	0	
UE 3.3	10	Recherche : Méthodologie et accompagnement	Elisabeth REGNAULT	INSPE	Séminaires de recherche			Parcours EIPS			40		
					Rédaction du mémoire			Parcours EIPS			10		
									0	0	50	0	0
Totaux S3	30				Totaux S3				18	72	136	0	0

SEMESTRE 4 EMES		SEMESTRE 4 EMES											
UE 4.1	6	Epistémologie des fonctions éducatives	Eric FLAVIER	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives			CM : Mention EE TD : EMES/EIPS	6		6		
					Approfondissement de la fonction de pilotage d'équipe et de projets			Parcours CPE	6		12		
									12	0	18	0	0
UE 4.2	12	Perfectionnement des savoirs et gestes professionnels dans l'encadrement socio-éducatif et la médiation sociale	Resp. Parcours	INSPE	Faits et besoins sociaux			Spécifique		18			
					Mise en situation professionnelle et accompagnement individualisé			Spécifique			48		280
					Option 1 L'Encadrement des missions éducatives et sociales			Spécifique		36			280
					Option 2 Médiation interculturelle & Publics, dynamiques sociales et appartenances			Spécifique		36			280
								0	90	48	0	840	
UE 4.3	12	Recherche : Méthodologie et accompagnement	Eric FLAVIER	INSPE	Séminaires de recherche			Parcours EIPS			40		
					Méthodologie de la présentation orale			Parcours EIPS			10		
									0	0	50	0	0
Totaux S4	30				Totaux S4			12	90	116	0	840	
Totaux M2	60				Totaux M2			30	162	252	0	840	
Totaux Master	120				Totaux Master			210	294	424	0	980	

Voir l'offre de formation détaillée «ROF» en ligne sur le site internet de l'INSPE
<https://inspe.unistra.fr/formation/masters/master-meef-encadrement-educatif/>

Dispositions relatives au plagiat

Plagiat, « copier-coller », recopiage : est-ce bien raisonnable ?

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

De nombreux étudiants cèdent à la tentation de s'inspirer des travaux ou créations d'autrui lors de la rédaction de leurs propres copies, projets, mémoires, thèses, sans nécessairement s'apercevoir qu'ils portent **atteinte au droit d'auteur** et encourrent de **lourdes sanctions**.

Ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, a pour but de présenter les **principales règles de bonne conduite** à observer dans **tout travail universitaire**.

1. Quels sont les comportements illicites (interdits) ?

Toute **reproduction** ou **imitation, totale** ou **partielle** (b), d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur (a) est illicite.

a) Définition des oeuvres protégées par le droit d'auteur

Ces oeuvres sont **extrêmement nombreuses** puisque **toute création de l'esprit, quelle que soit sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique**, est protégée par le droit d'auteur, **sans qu'il soit nécessaire de la déposer**. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ».

Il s'ensuit que tous les travaux, oeuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur et notamment :

- ♦ **oeuvres écrites, publiées ou non**, à caractère littéraire, artistique, informatif ou scientifique : livres, revues, journaux, rapports publics, dictionnaires ou encyclopédies, cours, thèses, mémoires, projets, copies, sujets d'examen ou d'exercice, corrigés, QCM, contenu écrit des pages d'un site web, d'un fichier powerpoint, interviews, articles, lettres, e-mails, chats, modes d'emploi, guides, catalogues, poèmes, textes de chanson, etc. La **longueur** du texte **importe peu** : un titre ou un slogan est aussi protégé par le droit d'auteur,
- ♦ **oeuvres orales** : cours, exposés, conférences, discours, interviews orales, sketches, répliques de théâtre, dialogues de films, etc.,

- ◆ **oeuvres musicales** : symphonies, chansons, opéras, opérettes, bandes originales de film, jingles publicitaires, etc.,
- ◆ **oeuvres graphiques** (relevant de l'art dit « pur » ou des arts appliqués) : toiles, dessins, caricatures, décors, sculptures, photographies, design et créations de mode, oeuvres architecturales, plans (notamment d'architecte), cartes géographiques, croquis, schémas, tableaux, courbes, graphiques, affiches publicitaires, interfaces graphiques de sites web, de logiciels, de jeux vidéo, de DVD, de bases de données, etc.,
- ◆ **oeuvres audiovisuelles** : films, clips, reportages, documentaires, émissions de télévision, de radio, etc.,
- ◆ **oeuvres numériques** : logiciels et leurs codes, bases de données, sites web, CD-Rom, jeux vidéo, etc.

Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive, tant la variété des supports susceptibles d'être concernés est vaste.

b) Qu'est-ce qu'une reproduction / imitation d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur ?

Le droit interdit toute reproduction ou imitation, gratuite ou payante, d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur et ce, quel que soit le nombre d'exemplaires réalisés.

Peu importe à cet égard que l'oeuvre soit **totalemment ou partiellement reproduite**. La reproduction ou l'imitation de quelques paragraphes ou morceaux choisis d'une thèse de 500 pages est, par exemple, tout aussi illicite que celle de l'oeuvre intégrale.

De même, la **fidélité de la reproduction est indifférente**. Une **reproduction strictement identique** (un « copier-coller » ou un recopiage par exemple) est certes un plagiat, mais une imitation relève aussi de cette qualification. Ainsi, le fait de recopier un texte **en changeant quelques mots** ou même **en le paraphasant** constitue un plagiat. Est encore un plagiat le fait de s'approprier la substance d'une oeuvre protégée en la **résumant**, en la **condensant**. La **traduction** d'une oeuvre protégée dans une langue autre que celle d'origine est également interdite.

Enfin, nul n'étant censé ignorer la loi, **l'auteur du plagiat ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant sa « bonne foi »** ; il ne peut donc se retrancher derrière sa méconnaissance du droit.

Conclusion : comment faire licitement référence aux travaux d'autrui ?

Toute imitation ou reproduction d'une oeuvre protégée doit être **autorisée par le titulaire du droit d'auteur**, éventuellement contre rémunération. Ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- ♦ Il est ainsi possible, à des fins critiques, scientifiques, pédagogiques, informatives voire polémiques, de **citer des extraits** d'oeuvres protégées à condition d'utiliser des **guillemets** ou des caractères **italiques**, et surtout de **mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur à proximité de la citation**.
- ♦ Il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une **analyse d'une oeuvre protégée**, à condition là encore de **citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur**.
- ♦ Les **textes et documents officiels** (lois, décrets, jugements) peuvent quant à eux être librement reproduits, même dans leur intégralité.
- ♦ Enfin, la copie d'une oeuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage **exclusivement privé et personnel** et qu'il **ne communique** donc **cette reproduction à quiconque**. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est par exemple interdite.
- ♦ Quid pour finir de la **reprise des idées et raisonnements d'autrui** ainsi que de celle des **données brutes** ? Ces trois éléments ne sont pas protégés par le droit d'auteur mais ils ne peuvent pas pour autant être inconditionnellement exploités.
- ♦ Les **idées et raisonnements d'autrui** peuvent être librement réutilisés, mais à condition impérative de **mentionner explicitement le nom de leur auteur**,
- ♦ Les **données brutes** (historiques, scientifiques, géographiques...) peuvent également être réutilisées ; il est toutefois indispensable de **mentionner la source**, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de l'exactitude de ces données. Cette exigence ne vaut naturellement pas pour les données notoires (exemples : dates de naissance de Louis Pasteur, de publication de La Société féodale de Marc Bloch, du discours de l'Horloge de Robert Schuman, etc.).

2. Quelles sont les sanctions du plagiat ?

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une **contrefaçon**. Son auteur s'expose à des **sanctions civiles** (indemnisation de la victime) et **pénales** (lourdes amendes voire emprisonnement dans les cas les plus graves).

Lorsque le plagiat est **réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire**, son auteur doit en outre être **traduit devant la section disciplinaire** de son établissement qui peut prononcer diverses sanctions allant jusqu'à une **interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur**.

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

Plagier ne représente pas un gain de temps mais un gain d'ennuis.

**Utilisez donc guillemets, italique, titre et nom de l'auteur
lorsque vous vous servez des travaux d'autrui.**

**Utilisez vos propres connaissances et votre propre intelligence :
le plagiat n'a aucun intérêt, ni pour vous, ni pour vos correcteurs.**

Calendrier universitaire INSPÉ 2023-2024

Calendrier général Unistra

Dates	Sem.	Evaluation continue intégrale
04/09/2023	36	Accueil
11/09/2023	37	Semaine 1
18/09/2023	38	Semaine 2
25/09/2023	39	Semaine 3
02/10/2023	40	Semaine 4
09/10/2023	41	Semaine 5
16/10/2023	42	Semaine 6
23/10/2023	43	Semaine 7
30/10/2023	44	Vacances « Toussaint »
06/11/2023	45	Semaine 8
13/11/2023	46	Semaine 9
20/11/2023	47	Semaine 10
27/11/2023	48	Semaine 11
04/12/2023	49	Semaine 12
11/12/2023	50	Semaine 13
18/12/2023	51	Semaine 14
25/12/2023	52	Vacances « Noël »
01/01/2024	1	Vacances « Noël »
08/01/2024	2	Semaine de révision
15/01/2024	3	Semaine 15
22/01/2024	4	Semaine 16
29/01/2024	5	Intersemestre (Semaine 0)
05/02/2024	6	Semaine 1
12/02/2024	7	Semaine 2
19/02/2024	8	Semaine 3
26/02/2024	9	Semaine 4 Date limite jury S1
04/03/2024	10	Vacances « Hiver »
11/03/2024	11	Semaine 5
18/03/2024	12	Semaine 6
25/03/2024	13	Semaine 7
01/04/2024	14	Semaine 8
08/04/2024	15	Semaine 9
15/04/2024	16	Semaine 10
22/04/2024	17	Semaine 11
29/04/2024	18	Vacances « Printemps »
06/05/2024	19	Semaine 12
13/05/2024	20	Semaine 13
20/05/2024	21	Semaine 14
27/05/2024	22	Semaine 15
03/06/2024	23	Semaine 16
10/06/2024	24	
17/06/2024	25	
24/06/2024	26	Date limite jury S2
01/07/2024	27	
08/07/2024	28	
15/07/2024	29	

Calendrier masters MEEF 1^{er} degré, 2^d degré, EE

Dates	Sem.	Evaluation continue intégrale
28/08/2023	35	Non alternants M2 : réunions de rentrée Alternants M2 : rentrée et dispositif d'accueil des M2 alternants, prérentrée des enseignants le 01/09/2023
04/09/2023	36	Semaine 1 Début des cours
11/09/2023	37	Semaine 2
18/09/2023	38	Semaine 3
25/09/2023	39	Semaine 4
02/10/2023	40	Semaine 5
09/10/2023	41	Semaine 6
16/10/2023	42	Semaine 7
23/10/2023	43	Semaine 8
30/10/2023	44	Vacances « Toussaint »
06/11/2023	45	Semaine 9
13/11/2023	46	Semaine 10
20/11/2023	47	Semaine 11
27/11/2023	48	Semaine 12
04/12/2023	49	Semaine 13
11/12/2023	50	Semaine 14
18/12/2023	51	Semaine 15
25/12/2023	52	Vacances « Noël »
01/01/2024	1	Vacances « Noël »
08/01/2024	2	Semaine libérée
15/01/2024	3	Semaine 16
22/01/2024	4	Semaine 17
29/01/2024	5	Semaine 1
05/02/2024	6	Semaine 2
12/02/2024	7	Semaine 3
19/02/2024	8	Semaine 4
26/02/2024	9	Semaine 5 Date limite jury S1
04/03/2024	10	Vacances « Hiver »
11/03/2024	11	Semaine 6
18/03/2024	12	Semaine 7
25/03/2024	13	Semaine 8
01/04/2024	14	Semaine 9
08/04/2024	15	Semaine 10
15/04/2024	16	Semaine 11
22/04/2024	17	Semaine 12
29/04/2024	18	Vacances « Printemps »
06/05/2024	19	Semaine 13
13/05/2024	20	Semaine 14
20/05/2024	21	Semaine 15
27/05/2024	22	Semaine 16
03/06/2024	23	Semaine 17
10/06/2024	24	Semaine 18
17/06/2024	25	Semaine 19
24/06/2024	26	
01/07/2024	27	Date limite jury S2
08/07/2024	28	
15/07/2024	29	

Ernest vous accompagne tout au long de votre année universitaire !



Ernest, c'est quoi ?

C'est un environnement numérique et social de travail.

Cet outil est dédié à tous les personnels et étudiants de l'Université de Strasbourg.

Dans l'espace [Ernest](#) de l'INSPÉ, vous trouverez des informations, des actualités, des documents,...

Ernest, pour quoi faire ?

Ernest est votre «porte d'entrée» pour accéder à tout ce dont vous avez besoin : des applications (emploi du temps, moodle, etc.), des actualités, des informations, des documents à télécharger.

Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez vous pouvez utiliser le moteur de recherche.



Et si malgré ça vous ne trouvez pas ce que vous cherchez ?

Nous pouvons vous aider à trouver les informations que vous cherchez ou éventuellement en rajouter.

Vous pouvez nous contacter et faire des suggestions à l'adresse ernest@inspe.unistra.fr

Pour trouver Ernest plus facilement, je flashe le QR code !



L'université s'ouvre au monde, et vous ?

Autriche
Belgique
Bulgarie
Espagne
Finlande
Hongrie
Italie
Norvège
Portugal
Suède
Afrique du Sud
Australie
Brésil
Chili
Chine
Colombie
Corée
Etats-Unis
Inde
Irlande
Israël
Japon

...

L'INSPE vous offre la possibilité d'effectuer une mobilité internationale en Europe et hors d'Europe, dans le cadre de vos études :

- ♦ Semaines internationales (à partir de la L1),
- ♦ Un semestre ou une année entière (à partir de la L2)
- ♦ Stages courts d'une à deux semaines (à partir du M1)

Il existe une variété de destinations et d'aides financières.

Plus d'infos :

<https://inspe.unistra.fr/international/partir-etudier-a-letranger/>

Contact : ri-contact@inspe.unistra.fr

Voir toutes les possibilités de mobilité :

<https://unistra.moveonfr.com/publisher/6/fra#>

Sélectionner **INSPE** dans le menu déroulant.



Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni !

Qu'est ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, Alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves.

Le réseau **Alumni de l'Université de Strasbourg** réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les facultés, écoles et instituts de l'Université. **Il est ouvert aux étudiants** afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?



- se faire **parrainer** par des anciens,
- contacter des **experts** dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne,
- contacter les **ambassadeurs** nationaux ou internationaux.



- accéder à des **offres d'emploi, d'alternance, de stage**
- être visible des recruteurs grâce à la **candidathèque**,
- participer à des **événements emploi** (ateliers, afterworks, webinars).



- développer dès maintenant son **réseau professionnel**,
- participer à **des événements** et rencontrer d'autres Alumni,
- s'inspirer des **portraits et témoignages des anciens**.



- recevoir la newsletter mensuelle **Alum'news**
- **rester en lien** avec son école, faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne,
- consulter les **articles** et **témoignages** en ligne.

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur **alumni.unistra.fr** avec vos identifiants Ernest

Pour plus d'information, LinkedIn @alumniunistra



Les bibliothèques

de l'Université de Strasbourg

Parce qu'un travail universitaire de qualité s'appuie sur des sources d'information de qualité, les BU sélectionnent pour vous une documentation fiable et pertinente.

2 bibliothèques vous sont particulièrement dédiées : elles proposent des ressources en *sciences de l'éducation* à proximité de vos lieux de cours.

- **Bibliothèque éducation et enseignement - Strasbourg** | 141 avenue de Colmar, 67000 Strasbourg
03 88 43 82 87 | bu-education-enseignement-strasbourg@unistra.fr
- **Bibliothèque éducation et enseignement - Colmar** | 12 rue Messimy, 68000 Colmar
03 89 21 60 56 | bu-education-enseignement-colmar@unistra.fr

Ressources documentaires

 Consultez des ressources **en ligne** — articles, ebooks, revues, bases de données — et localisez des ressources **imprimées** sur bu.unistra.fr (connexion avec votre compte Unistra)

Nos services

S'inscrire, consulter, emprunter

L'inscription est automatique. La carte Pass campus vous permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques universitaires du réseau (Université de Strasbourg, BNU, Insa...) mais aussi d'imprimer et numériser des documents.

Profitez d'horaires élargies

Les bibliothèques sont ouvertes du lundi au vendredi en continu, 5 BU vous accueillent en soirée et le week-end.
 ↳ bibliothèque du Cardo, bibliothèque du PEGE, bibliothèque de santé, bibliothèque du Studium, BNU

Travailler en groupe

Les bibliothèques mettent à votre disposition des espaces pour travailler en groupe, équipés, de WiFi et de matériel audiovisuel. Certaines salles peuvent être réservées *via* l'application mobile *Affluences*.

Trouver de l'aide

Même à distance, vous pouvez demander conseil à un bibliothécaire par mail à bu-contact@unistra.fr.
Des ateliers de formation sont également organisés tout au long de l'année.

Visitez les BU et participez aux formations !

Pour vous faire découvrir les bibliothèques et vous aider à utiliser les ressources mises à votre disposition, nous vous proposons des visites et des formations documentaires.


bu.unistra.fr



LE PAIEMENT SANS CONTACT POUR MANGER AU RESTO U'

1 Izly, qu'est-ce que c'est ?

C'est la solution de paiement sans contact sur le campus. Avec Izly, réglez vos achats **avec votre smartphone** ou **avec votre carte étudiante**

2 Pourquoi utiliser Izly ?



• **C'est plus pratique :** plus besoin d'espèces et votre statut (*boursier ou non*) est automatiquement appliqué



• **C'est plus rapide :** moins d'attente en caisse



• **C'est plus sécurisé :** vos données bancaires et personnelles sont protégées

3 Que pouvez-vous payer avec Izly ?



- Vos repas dans les restaurants et cafétérias des Crous
- Vos services sur le campus (photocopies, laverie, distribution automatique...)
- Vos commandes en ligne sur les sites des Crous et des universités

4 Comment activer son compte ?

Izly vous envoie un e-mail **automatiquement** sur votre boîte mail lors de votre inscription à **messervices.etudiant.gouv.fr**, sinon sur celle de votre établissement d'enseignement. Vous êtes alors dirigé vers **Izly.fr** pour activer votre compte en ligne.

Vous n'avez pas reçu de message d'activation ?

*Vérifiez toutes vos adresses mails (ainsi que les spams) ou rendez-vous sur **help.izly.fr***

5 Comment recharger le compte Izly ?



- À partir de 10 € avec votre carte bancaire sur Izly.fr
- À partir de 5 € avec votre RIB sur Izly.fr

6 Comment payer avec Izly ?

- Avec votre carte étudiante sans contact
- Avec votre smartphone dans l'appli Izly : générez un QR code à présenter en caisse ou à la borne



7 Comment récupérer l'argent de son compte Izly ?

Vous pouvez virer de l'argent de votre compte Izly vers votre compte bancaire :

- depuis l'application Izly *
- depuis votre espace personnel sur **Izly.fr** *

**en saisissant votre code secret Izly (à 6 chiffres)*



L'appli Izly est téléchargeable gratuitement sur l'App Store et Google Play.

Activez et gérez votre compte sur **Izly.fr**



les Crous